

Paris,  
le lundi 29 janvier 2001

**Objet :** Cotisations de retraite complémentaire et prévoyance 2001 pour les salariés partis en Arpe.

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Dans le cadre de l'accord du 22 mai 1997, les salariés partant en préretraite Arpe depuis le 29 mai 1997 bénéficient du maintien des couvertures retraite complémentaire et prévoyance en contrepartie du versement des cotisations correspondantes.

Pour l'année 2001, les cotisations à acquitter aux caisses de retraite complémentaire pour le maintien de la couverture aux taux maxima sont identiques à ceux de l'année 2000.

Je vous prie de trouver ci-joint un tableau récapitulatif de ces nouveaux taux.

S'agissant des conditions à remplir pour bénéficier d'un départ en Arpe, je vous invite à vous reporter aux lettres circulaires des 1er et 11 août 2000.

## ANNEXE A LA LETTRE CIRCULAIRE DU

### Taux de cotisation à acquitter en 2001 au titre de la retraite complémentaire et de la Prévoyance pour les salariés partis en Arpe

#### 1) RETRAITE COMPLEMENTAIRE

##### Organismes créés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997

	Taux contractuel	Taux obligatoire	Cotisation à régler (inclus taux d'appel)	Part employeur	Part salarié
<b>CADRES</b>					
Tranche A	6 %	6 %	-	-	-
Tranche B	16 %	16 %	-	-	-
<b>NON CADRES</b>					
Tranche A	6 %	6 %	-	-	-
Tranche B	16 %	10 %	7,5 %	4,5 %	3 %

Nota : le taux obligatoire Arrco tranche B sera porté à 12 % en 2002, 14 % en 2004 et 16 % en 2005.

##### Organismes créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 (Urcam)

	Taux contractuel	Taux obligatoire	Cotisation à régler (inclus taux d'appel)	Part employeur	Part salarié
<b>CADRES</b>					
Tranche A	6 %	6 %	-	-	-
Tranche B	16 %	16 %	-	-	-
<b>NON CADRES</b>					
Tranche A	6 %	6 %	-	-	-
Tranche B	16 %	16 %	-	-	-

#### 2) PREVOYANCE

Le taux demeure inchangé pour 2001 et s'établit à 2% (1,20% employeur et 0,8% salarié).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Martine Fontaine  
Directeur